

contre-hermine : *Famille Mador de la Porte : de sable, à sept BESANTS-TOURTEAUX, d'argent et de gueules 3, 3, 1.*

— Archéol. Disque saillant sculpté sur un bandeau, une archivolte, une cannelure de pilastre, dans les monuments romano-byzantins.

— Encycl. Numism. Le *besant* était d'or fin, sans alliage. On n'est point d'accord sur sa valeur. Louis le Jeune apporta en France de ces espèces, qu'il avait prises sur les Sarrasins ; il en présenta treize à l'offrande le jour de son sacre. Cette coutume continua de s'observer : Henri II fit faire treize pièces d'or pour son sacre ; on les appela *byzantines* ; elles pesaient environ un double ducat. Le double ducat était alors ce qu'on appela depuis un *louis*. Les *besants* eurent longtemps cours en France ; mais leur valeur subit des variations à l'infini. Il est fait mention dans l'histoire des huit cent mille *besants* d'or payés aux Sarrasins pour la rançon de saint Louis et des seigneurs faits prisonniers avec lui. L'auteur du *Roman de la Rose*, qui écrivait sous le règne de Philippe le Bel, parle du *besant* en plusieurs endroits. On en pourrait conclure que c'était alors la monnaie la plus usitée en France ; cependant il n'en est fait mention dans aucune des ordonnances de Philippe le Bel, concernant les monnaies qui avaient cours et celles que ce prince décriait.

— Blas. Le *besant* est une pièce dont l'image est fréquente dans les armoiries ; il symbolise le plus ordinairement l'ancienne monnaie des empereurs de Byzance, et, dans ce cas, rappelle la part que les membres de la famille qui les possèdent ont prise aux croisades. C'était avec des *besants* que se payait la rançon des croisés : « Or devez entendre que le soudan fist crier en son camp qu'il donneroit un *besant* d'or pour chacune teste de chrétien qu'on lui apporteroit. » (Joinville.)

Le *besant* est souvent aussi un indice de souveraineté du seigneur qui était en possession du droit de battre monnaie dans l'étendue de ses domaines. On voit encore cette pièce figurer sur les écus de ceux qui eurent dans leur famille des secrétaires du roi, des maîtres d'hôtel, des argentiers ou des trésoriers.

Le *besant* figure également sur les armoiries étrangères ; mais il change de nom : en Angleterre, il est appelé *plate*, lorsqu'il est en argent, et conserve son nom de *besant* s'il est en or ; les Espagnols l'appellent *besante* et, par corruption, *roel*, qui est le nom du *besant-tourteau*.

Le *besant* est plus gros que la perle et plus petit que le bouton ; il diffère de ces deux ornements, en ce qu'il offre une surface plate légèrement biseautée sur les bords. « Les *besants*, dit M. Viollet-Leduc, ont cet avantage, dans la décoration, de donner à peu de frais beaucoup de richesse et de légèreté aux membres de l'architecture auxquels ils sont appliqués ; leur surface plane accroche vivement la lumière, les fait distinguer à une grande distance malgré leur ténuité ; ils rompent la monotonie des moulures fines et d'un profil plat ; ils ont enfin, malgré leur peu d'importance comme dimension, une fermeté qui convient parfaitement à des constructions de pierre. »

BESANTE s. f. (be-zan-té). Grand tante. || Vieux mot.

BESANTÉ, **ÉE** adj. (be-zan-té — rad. *besant*). Blas. Se dit d'un écu ou d'une pièce principale dont la surface est semée de *besants* : *De Forget : de gueules à trois croissants d'argent, et une bordure cousue de sable, BESANTÉE d'argent.*

BESARD (Jean-Baptiste), médecin français, né vers 1576 à Besançon. Il étudia le droit, la médecine, devint même un excellent joueur de luth, et, après avoir voyagé dans presque toutes les parties de l'Europe, exerça la médecine en Allemagne, notamment à Cologne. Il a publié plusieurs ouvrages, dont l'un, fort curieux et aujourd'hui très-rare, a pour titre : *Antrum philosophicum, in quo plerique physica quæ ad vulgares humani corporis affectus attinent, etc.* (Augsbourg, 1617, in-40).

BESAS s. m. (be-zâs — du lat. *bis*, deux fois, et de *as*). Jeux. Double as, au jeu de dés ou à tout jeu où l'on emploie des dés : *Amener BESAS. Faire BESAS.* || On dit aussi *BESÉT*, *BESÉTON*, *BESÉTET*, *AMBESAS*.

BESBICOS ou **BESBICUS**, petite île de Propontide, vis-à-vis l'embouchure du Rhodacus, à l'E. de Cyzique, 20 kil. de périmètre. C'est aujourd'hui l'île de Kalolimno.

BESBORODKO, homme d'Etat russe. V. *BEZBORODKO*.

BESCA, bourg de l'empire d'Autriche, en Illyrie, gouvernement de Trieste, sur la côte S.-E. de l'île Veglia ; 2,398 hab.

BESCH s. m. (bèch). Métrol. Monnaie de cuivre en usage en Turquie, et valant environ 3 centimes. || On dit aussi *BESCH-PARA*.

BESCHEBOIS s. m. (bè-che-boi). Ornith. Nom vulgaire du pivert. || On dit aussi *BESCHOIS*.

BESCHERELLE (Louis-Nicolas), grammairien français, né à Paris en 1802. Après avoir été attaché aux archives du conseil d'Etat de 1825 à 1828, il a rempli pendant quelques années les fonctions de bibliothécaire du Louvre. M. Bescherelle est auteur d'un grand nombre d'ouvrages relatifs à la grammaire ; mais les deux œuvres principales qui ont rendu son

nom en quelque sorte populaire, sont : 1. *la Grammaire nationale*, ou une critique qui ne manque ni de vivacité ni de justesse se joint à de nombreux renseignements ; 2. *le Dictionnaire national*, où l'on trouve par ordre alphabétique non-seulement tous les mots de la langue usuelle, mais encore les mots techniques, et les noms historiques et géographiques avec des explications assez étendues sur chaque mot.

Malgré les nombreuses critiques dont ce dernier ouvrage a été l'objet, et qui sont, pour la plupart, fort justes, il reste encore aujourd'hui le monument le plus considérable qui ait été édifié en l'honneur de notre langue. Sans doute, on y rencontre des lacunes et de graves omissions à presque toutes les pages ; mais cet inconvénient est en quelque sorte inhérent aux matières qui y sont traitées : la langue, l'histoire, la géographie, etc., sont des branches qui s'étendent et se transforment chaque jour. Il y a là un Protée insaisissable qu'aucun appareil n'arrivera jamais à photographier. Dans l'espèce, il faut recourir constamment aux suppléments, et, mieux encore, à de nouvelles éditions. Mais ces soins incombent à l'éditeur tout autant et plus encore qu'à l'auteur, et ici, pourquoi ne le dirions-nous pas ? les éditeurs du *Dictionnaire national* n'ont pas rempli consciencieusement le devoir de refonte et de remaniement que leur imposait un des plus grands succès lexicographiques du XIX^e siècle.

Nous ne ferons que mentionner le *Dictionnaire universel de géographie*, en deux volumes grand in-40, auquel M. Bescherelle n'a fait que prêter son nom. — Son frère, *BESCHERELLE* jeune, né à Paris en 1804, a publié également divers traités sur la grammaire et l'étude des langues.

BESCHEY, **BESSCHEY** ou **BISCHHEY** (Balthazar), peintre flamand, né à Anvers en 1708, mort en 1776. Il fut élève de Pierre Strick, et commença par peindre des paysages dans le goût de Breughel de Velours. Plus tard, il s'appliqua à la peinture d'histoire et de portraits, et prit pour modèle van Balen et Gaspard de Crayer. Ni le talent, ni le sentiment de l'harmonie ne lui faisaient défaut, dit M. Waagen ; mais il manquait d'expression, et chez lui la forme et le coloris sont faibles. Ses meilleurs ouvrages sont : une *Famille flamande*, au Louvre ; deux *Episodes de l'histoire de Joseph*, au musée d'Anvers. On a encore de lui, dans cette dernière collection, son propre portrait, morceau d'une exécution soignée, mais d'un coloris criard. Ce portrait provient de l'ancienne académie de Saint-Luc, dont Beschey fut doyen en 1756. Cet artiste eut trois frères peintres : Jacob, qui exécuta, sous sa direction, des copies réduites de Rubens, de van Dyck, etc. ; John-Franz, qui travailla en Angleterre ; Nicolas, qui peignit à Dublin. Balthazar épousa une Française dont le nom de famille était Pelletier, et qui fit quelques gravures. Il eut un fils, Jacob-Franz, né à Anvers vers 1739, doyen de l'académie en 1767, mort en 1799.

BESCHI (Constantin-Joseph), missionnaire et philologue italien, mort en 1742. Il entra dans la compagnie de Jésus et fut destiné aux missions étrangères. Débarqué à Goa en 1700, il commença par étudier la langue tamoule, le sanscrit, l'hindoustani et le persan ; puis il commença ses prédications parmi les peuples infidèles et obtint de très-grands succès. On lui doit des grammaires et des dictionnaires de la langue tamoule, dont quelques-uns ont été traduits en anglais.

BESCHITZI (Elie), surnommé le *Byzantin*, juif célèbre né à Andrinople vers 1420, mort en 1490. Constantinople fut sa résidence habituelle ; mais il voyagea en Palestine et dans plusieurs autres pays de l'Asie. Il publia le *Manteau d'Elie*, qui fut regardé comme le code des croyances juives. Les Karaites de Lithuanie en conservent précieusement un exemplaire. Son arrière-petit-fils, Moïse Beschitzi, mort à dix-huit ans vers 1572, avait déjà acquis la réputation d'un savant, et le rabbin Mardochee prétend qu'il avait déjà composé de nombreux ouvrages.

BESCHLIK s. m. (bèch-lik). Métrol. Monnaie d'argent en usage en Turquie, et valant 5 piastres ou 1 fr. 10.

BÉSEAU s. m. (bé-zé). Agric. Tranchée ou rigole au moyen de laquelle on distribue les eaux d'irrigation.

BESED, rivière de la Russie d'Europe, prend sa source dans le gouvernement de Smolensk, arrose le gouvernement de Mohilew, baigne l'extrémité occidentale du gouvernement de Tchernigor, et se jette dans la Soj après un cours de 145 kil.

BESEDA, ville de l'ancienne Espagne, dans la Tarraconaise, chez les Castellani.

BESEK, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Juda, à 9 kil. S.-O. de Béthléem.

BESELER (Guillaume-Hartwig), homme politique danois, né en 1806 au château de Marienhäusen. Il exerça la profession d'avocat au Sleswig. En 1844, la ville de Tondern (ou Touderne) le choisit pour son représentant aux Etats de Sleswig, et il y soutint avec vigueur l'opinion qui demandait la réunion des duchés avec l'Allemagne. En 1848, il fit partie du gouvernement provisoire qui se constitua dans les duchés ; puis le district de Rendsburg le nomma député à l'assemblée nationale de

Francfort, dont il devint bientôt le premier vice-président. Mais quand la suite des événements eut comprimé tous les efforts dont 1848 avait été le signal, M. Beseler fut obligé de se réfugier hors de son pays, et il trouva un asile dans le duché de Brunswick.

BESELER (Charles-George-Christian), frère du précédent, jurisconsulte allemand, né en 1809 dans le duché de Sleswig. Après avoir étudié le droit à Kiel, il voulut y exercer la profession d'avocat ; mais comme il aurait fallu prêter un serment qui répugnait à sa conscience, il alla résider à Göttingue, où il commença à professer la jurisprudence ; il la professa ensuite à Heidelberg, à Bâle, à Rostock et à Greifswald. Cette dernière ville le choisit, en 1848, pour son député à l'assemblée nationale, où il devint le chef du centre droit. En 1849, il entra à la Chambre des députés de Berlin et se plaça parmi les membres de la gauche. Il a publié, en allemand, de nombreux ouvrages de droit, dont les principaux sont : *Du droit romain dans ses rapports avec le droit national des peuples germaniques* (Bâle, 1836) ; *Droit du peuple et droit des juristes* (Leipzig, 1843) ; *Système du droit commun allemand* (Leipzig, 1847).

BESENGE ou **BEZENGE** s. f. (be-zan-je). Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

BESENSTADT, bourg de Prusse, régence de Magdebourg, cercle de Mansfeld ; 1,952 h.

BESENVAL (Pierre-Victor, baron DE), général, né à Soleure en 1722, mort en 1791. Fils du colonel du régiment des gardes suisses, il s'éleva rapidement, par la faveur, aux premiers grades de l'armée. Ses succès de cour, la faveur de Marie-Antoinette, sa jactance et ses forfanteries contre-révolutionnaires lui firent confier, en 1789, le commandement des troupes réunies autour de Paris ; il fit preuve d'une timidité et d'une impéritie sans exemple, prit la fuite au 14 juillet avec des passe-ports qu'il s'était ménagés ; mais il fut arrêté, traduit au tribunal du Châtelet et déclaré innocent, grâce aux intrigues de la cour. Il passa le reste de ses jours dans l'obscurité et mourut à Paris. Il est surtout connu par des *Mémoires* que le vicomte de Ségur a publiés en 1806, mais qui ont été désavoués par la famille du baron, à cause des anecdotes scandaleuses et des révélations indiscrètes qu'on y trouve sur les grands personnages que l'auteur avait connus.

BESESTAIN s. m. (be-zè-stain). Espèce de construction turque, formée de la réunion d'un grand nombre de boutiques : *Nous nous engageons sous une voûte à l'aspect grandiose, formée de charpentes sculptées, d'un style antique, où le vernis et la dorure rehaussent mille détails d'arabesques splendides ; c'est là peut-être le BESESTAIN des Cirassiens où s'est passée l'histoire racontée par le marchand copte au sultan de Kachgar.* (Gér. de Nerv.) || On dit aussi *BEZESTAIN*, *BESESTIN*, *BEZESTIN*, *BESESTAN* et *BEZESTAN*.

BESHMETH s. m. (bèch-mètt). Sorte de justaucorps en soie que portent les femmes cirassiennes, et qui, agrafé sur la poitrine, descend jusqu'aux genoux.

BESI s. m. (be-zi — breton, *besi*, sauvageon). Hortic. Nom générique que l'on donne à plusieurs espèces de poires, en y ajoutant le nom du pays d'où elles sont tirées : *Besi d'Héry*, *Besi de La Mothe*, *Besi Chaumontel*. — Jeu. V. *BESIGUE*.

BÉSIADÉ (FAMILLE DE), ancienne famille du Béarn. V. *AVARAY*.

BESICLES s. f. pl. (be-zi-kle — bas lat. *beryllus*, lunette, qui a donné *bericles*, usité dans certaines provinces). Sorte de lunettes à deux verres, un pour chaque œil, disposées de façon à pouvoir être établies sur le nez d'une façon permanente : *Le secret de secourir la vue par des lunettes qu'on nomme BESICLES est de la fin du XIII^e siècle.* (Volt.) *Parce que les BESICLES ont été inventés, doit-on dire que Dieu a fait nos nez pour porter des lunettes ?* (Volt.) *Par le moyen des BESICLES, l'œil échappe, pour ainsi dire, à l'affaiblissement sentie qui opprime la plupart des autres organes.* (Brill.-Sav.) *L'avocat leva sur le président sa face froide, en assurant ses BESICLES sur ses yeux verts.* (Balz.) *Sous les verres de ses BESICLES d'or, brillait un regard aussi malin que pénétrant.* (E. Sue.) *A la chasse, il porte des BESICLES, mais, dans le monde, il a la coquetterie de s'en priver.* (G. Sand.) *Ce mot ne s'emploie plus guère qu'ironiquement aujourd'hui.*

— Par plaisant. Moyen d'observation auquel on renvoie les personnes que l'on veut taxer d'irréflexion, d'étourderie, de manque d'intelligence : *Prenez vos BESICLES. Vous n'avez pas bien mis vos BESICLES. Tel qui rit d'es aveugles, devrait porter BESICLES.* (Proudh.) *Le philosophe à BESICLES, qui ne s'en tient pas à la première vue, et qui se mire dans ses abstractions, n'est venu que bien tard.* (Sto-Beuve.) *Moyen propre à tirer une personne de son aveuglement, prétendu ou volontaire : Un paysan qui avait un procès sollicitait son procureur pour qu'il y travaillât ; mais celui-ci qui ne voyait pas venir d'argent, disait toujours à son client : Mon ami, ton affaire est si embrouillée, que je n'y vois goutte. Le paysan comprit à la fin ce que cela voulait dire, et, tirant de sa poche deux écus, les pré-*

senta à son procureur en disant : Tenez, monsieur, voici une paire de BESICLES.

— Techn. Espèce de masque ayant des yeux de verre, dont se servent les ouvriers de plusieurs métiers, pour se garantir les yeux.

— Chir. Sorte de lunettes dans lesquelles les verres sont remplacés par deux morceaux de far-blanc percés d'un trou, et qui sert à redresser la vue des enfants qui louchent.

BESIDIÆ, ville de l'ancienne Italie, dans la partie septentrionale du Brutium.

BÉSIER s. m. (bè-zi-é — du breton *besi*, sauvageon). Bot. Sorte de poirier sauvage.

BESIERS (Michel), chroniqueur français, né à Bayeux en 1719, mort en 1782. Il était chanoine à Caen, et composa, outre plusieurs dissertations, divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Chronologie historique des baillis et des gouverneurs de Caen* (1769) ; *Histoire sommaire de la ville de Bayeux* (1773), etc.

BESIGHEIM, ville du Wurtemberg, ch.-l. du bailliage de son nom, dans le cercle du Neckar, à 27 kil. N. de Stuttgart, sur la rive gauche du Neckar ; 2,895 hab. La ville est entourée de murailles, flanquées de tours tréanciennes ; aux environs, récolte des vins renommés du Neckar.

BESIGUE s. m. (be-zi-ghe). Jeu de cartes ayant quelque analogie avec la Brisque, le mariage ou le cinq-cents.

— Encycl. Le *besigue* est un jeu de calcul qui, outre les emprunts faits au piquet, à la brisque et au mariage, a ses combinaisons propres qui sont très-ingénieuses. Ce jeu est né en France, mais on ignore à quelle époque. On sait seulement qu'il était déjà connu depuis longtemps dans les anciennes provinces de Poitou, de Saintonge et d'Angoumois, quand on l'a introduit, il y a une quarantaine d'années, dans les cafés de Paris, d'où il a pénétré dans les salons. Quant au nom de ce jeu, il n'est autre que celui d'une de ses chances principales. Mais pourquoi donne-t-on le nom de *besigue* au valet de carreau et à la dame de pique ? Tous les dictionnaires, même ceux qui s'occupent exclusivement d'étymologie, se taisent à ce sujet. Nous croyons que ce mot, d'une forme bizarre, est une corruption du latin *bijugum*, qui désigne deux objets marchant de pair, ce qui serait une allusion au résultat produit par la réunion, dans la main du même joueur, des deux valets de carreau et des deux dames de pique. Le *besigue* se joue à deux, trois, quatre personnes, et l'on prend autant de jeux qu'il y a d'adversaires.

Besigue à deux. Il se joue ordinairement en 1,000 ou 1,500 points, avec deux jeux de trente-deux cartes, réunis et mêlés ensemble. La main se tire à la plus belle. Celui auquel elle appartient distribue les cartes alternativement, deux par deux ou trois par trois, jusqu'au nombre de huit ou de neuf pour chacun des joueurs, après quoi il retourne la dix-septième ou la dix-neuvième, qui indique la couleur de l'atout. Si cette carte est un sept, le donneur marque 10 points ; si c'est une autre carte, le joueur qui, dans le cours de la partie, a le premier un sept d'atout, peut échanger ce sept contre la carte de la retourne, et, en même temps, il compte 10 points. Mais cet échange ne peut s'effectuer qu'à la suite d'une levée. Les cartes distribuées celles qui restent sont placées à côté de la retourne et forment le talon. Ce talon sert aux joueurs à remplacer les cartes qu'ils ont dans la main, à mesure qu'ils les jouent. Ainsi, après la première levée, celui qui l'a faite tire la première carte qui se trouve sur le talon ; l'adversaire prend ensuite la seconde, et l'on continue de la même manière jusqu'à épuisement complet du talon. Les cartes ont la même valeur et le même ordre qu'au piquet ; seulement, le dix vient immédiatement après l'as et l'emporte sur les figures. Les as et les dix valent 10 points chacun. La réunion de quatre as vaut 100 points ; celle de quatre rois 80 ; celle de quatre dames 60 ; celle de quatre valets 40. La rencontre d'un roi ou d'une dame de même couleur, c'est-à-dire le mariage, vaut 40 points en atout, et 20 dans les autres couleurs. La réunion de la dame de pique et du valet de carreau forme le *besigue*, qui vaut 40. Si l'on a en même temps les deux valets de carreau et les deux dames de pique, on a le *double besigue*, qui compte pour 500. Enfin, la quinte majeure d'atout vaut 250 points et la dernière levée 10 points. La règle veut que l'on ne puisse compter de points qu'après s'être rendu maître de la levée, soit en prenant avec une carte supérieure, soit en coupant avec un atout : on les marque à mesure qu'on les fait. De deux cartes de même valeur, c'est la première jouée qui emporte la levée. Si l'on a plusieurs groupes en même temps, on ne peut les montrer et les compter que séparément, et après avoir fait autant de levées. Nul ne peut, en jouant, examiner les levées déjà faites. Tant qu'il y a des cartes au talon, on n'est pas obligé de fournir la couleur demandée, ni de couper quand on n'a pas cette couleur ; en un mot, on est libre de jeter telle carte dont on juge à propos de se débarrasser ; mais, aussitôt qu'il n'y a plus de cartes à relever, le jeu reprend ses droits comme à l'écarté ou au piquet. Lorsque, la dernière levée étant faite, aucun des deux joueurs n'a gagné d'emblée, chacun ajoute à ses points ceux qui résultent des brisques et des figures qui se trouvent parmi ses levées ;